



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
22

Conseillers absents :
7

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du jeudi 19 octobre 2023 à 19h00

Convocation du 13 octobre 2023

**Sous la présidence de Madame Sylvie HANNS,
1^{ère} Adjointe au Maire**

N° 081/10/2023

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Baptiste MISCHLER donne procuration à Anne IZACARD
Catherine MOREL donne procuration à Jean OBRECHT
Ariane PITSILIS donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Etienne WOLF donne procuration à Sylvie HANNS

Absents non excusés :

Jean-Michel DELAYE
Eric REINNER

POINT N° 1

Titre	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 27 voix (dont 5 procurations)

Le secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20231019-081-10_2023-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023

Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Etienne WOLF



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du jeudi 19 octobre 2023 à 19h00

Convocation du 13 octobre 2023

**Sous la présidence de Madame Sylvie HANNS,
1^{ère} Adjointe au Maire**

N° 082/10/2023

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Baptiste MISCHLER donne procuration à Anne IZACARD
Catherine MOREL donne procuration à Jean OBRECHT
Ariane PITSILIS donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Etienne WOLF donne procuration à Sylvie HANNS

Absent non excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 2

Titre

**BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE 2024-2033 – APPROBATION DE
CLAUSES PARTICULIERES**

Service référent

Direction Générale

Rapporteur

Monsieur Eric JEUCH

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

En début de procédure, il appartient au Conseil municipal, après avis simple de la commission communale ou intercommunale de la chasse, de décider de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, du choix de la procédure de location, et de l'adoption de clauses particulières.

Lors de sa séance du 09 octobre 2023, sur avis de la Commission communale et intercommunale consultative de la chasse, le Conseil municipal a décidé de louer le ban communal chassable en six lots, dont un lot intercommunal avec Bernolsheim, dont les superficies s'établissent comme suit :

Lot n°	1	2	3	4	5	6
Superficie en ha	258,95	368,53	240,19 dont 46,79 pour Bernolsheim	431	269,98	340,20

Au terme de la procédure de location, un bail sera établi avec le titulaire du droit de chasse pour chacun de ces lots, en application du cahier des charges type.

Lorsque des circonstances particulières le justifient, telles que la présence de forêts soumises au régime forestier, l'existence d'une certification ou la proximité d'un équipement sportif ou de loisirs, le Conseil municipal peut compléter le cahier des charges par l'adoption de clauses particulières.

Ces clauses particulières doivent être portées à la connaissance des candidats tel que prévu par l'article 15 du cahier des charges type 2024-2033, et être intégrées dans le bail de chasse conclu avec le locataire, quel que soit le mode de location (gré à gré, adjudication publique ou appel d'offres).

Des contraintes particulières existant sur les lots n° 1, 2 et 6, il est proposé de retenir l'adoption de clauses particulières pour ces lots.

Consultée pour avis le 11 octobre 2023, la Commission consultative communale de la chasse a émis un avis favorable à l'adoption des clauses proposées.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,
Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 11 octobre 2023,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter le principe de clauses particulières, quel que soit le mode de location (convention de gré à gré, adjudication ou appel d'offres), pour les lots 1, 2 et 6,

PRECISE

que ces prescriptions particulières, ainsi que les attentes de la commune en termes de gestion, sont listées pour chaque lot, dans les projets de contrats joints.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Le secrétaire de séance,



Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Etienne WOLF



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du jeudi 19 octobre 2023 à 19h00

Convocation du 13 octobre 2023

**Sous la présidence de Madame Sylvie HANNS,
1^{ère} Adjointe au Maire**

N° 083/10/2023

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Baptiste MISCHLER donne procuration à Anne IZACARD
Catherine MOREL donne procuration à Jean OBRECHT
Ariane PITSILIS donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Etienne WOLF donne procuration à Sylvie HANNS

Absent non excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 3

Titre	BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE 2024-2033 – LOCATION PAR CONVENTION DE GRE A GRE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur Eric JEUCH

Lors de sa séance du 09 octobre 2023, le Conseil municipal a agréé les candidatures des locataires actuels et autorisé Monsieur le Maire à mener les négociations en vue du renouvellement de leur bail par une convention de gré à gré pour les lots suivants :

Lot n°	Locataire sortant
1	Association de chasse Saint-Hubert - Président : Monsieur Hubert BREFFA
3	Monsieur Robert HILD - lot intercommunal avec Bernolsheim
4	Monsieur Robert HILD
5	Association de chasse Steingrube - Président : Monsieur Alfred HAMM

Les négociations ayant abouti avec l'ensemble des candidats au renouvellement de leur bail par une convention de gré à gré, il appartient au Conseil municipal d'approuver les conventions de gré à gré et d'autoriser le Maire à signer les contrats de location correspondants, la convention pour chacun des lots concernés devant être signée par le Maire et le locataire avant le 2 novembre 2023.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le cahier des charges type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,
Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 09 octobre 2023,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de procéder à la location par convention de gré à gré aux conditions suivantes pour les lots :

Lot n°	Locataire	Loyer annuel
1	Association de chasse Saint-Hubert - Président : Monsieur Hubert BREFFA	2 050 €
3	Monsieur Robert HILD - lot intercommunal avec Bernolsheim	1 000 €
4	Monsieur Robert HILD	3 600 €
5	Association de chasse Steingrube --Président : Monsieur Alfred HAMM	1 677 €

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer les contrats de location correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Le secrétaire de séance,


Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20231019-083_10_2023-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du jeudi 19 octobre 2023 à 19h00

Convocation du 13 octobre 2023

**Sous la présidence de Madame Sylvie HANNS,
1^{ère} Adjointe au Maire**

N° 084/10/2023

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Baptiste MISCHLER donne procuration à Anne IZACARD
Catherine MOREL donne procuration à Jean OBRECHT
Ariane PITSILIS donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Etienne WOLF donne procuration à Sylvie HANNS

Absent non excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 4

Titre	BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE 2024-2033 – LOCATION DU LOT N°2
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur Eric JEUCH

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Le bail peut être renouvelé au profit du locataire en place au moins depuis le 1^{er} février 2021, par une convention de gré à gré même lorsque la consistance du lot de chasse considéré a été modifiée, à quelques ajustements près en vue de rendre cohérent le périmètre du lot avec la réalité du terrain et ce par rapport au bail en cours.

Le candidat au renouvellement par voie de convention de gré à gré fait parvenir au maire de la commune concernée son dossier de candidature pour le 05 octobre 2023, délai de rigueur, dont la composition est définie à l'article 16 du cahier des charges type. Il doit remplir les conditions d'agrément fixées à l'article 17 du cahier des charges.

Les locataires sortants des lots suivants ont déposé un dossier de candidature en vue du renouvellement de leur bail par une convention de gré à gré.

Lot n°	Locataire sortant
1	Association de chasse Saint-Hubert - Président : Monsieur Hubert BREFFA
3	Monsieur Robert HILD - lot intercommunal avec Bernolsheim
4	Monsieur Robert HILD
5	Association de chasse Steingrube - Président : Monsieur Alfred HAMM

Lors de sa séance du 09 octobre 2023, le Conseil Municipal a agréé ces candidatures et autorisé le Maire à mener les négociations en vue des conventions de gré à gré.

L'Association de chasse Wolpertinger (Président Monsieur Alain NONNENMACHER), locataire actuel du lot n° 2 a elle aussi déposé un dossier de candidature, mais à une date trop proche de la séance du Conseil municipal du 09 octobre, ce qui n'a pas permis de recueillir l'avis préalable obligatoire de la commission communale consultative de la chasse.

Dans l'intervalle, la commission a émis un avis favorable à l'agrément de la candidature au lot n°2.

Il est proposé de suivre cet avis. Le droit de priorité étant applicable, le lot pourra être loué soit par une procédure de gré à gré, soit par une adjudication publique. Afin de respecter la date limite de signature des conventions de gré à gré fixée par le cahier des charges au 1^{er} novembre 2023, les négociations ont d'ores et déjà été menées.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gré à gré aux conditions du bail en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,
Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 10 octobre 2023.,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'agréer la candidature de l'Association de chasse Wolpertinger, locataire sortant du lot n° 2, ainsi que des chasseurs mentionnés dans les dossiers de candidature.

DECIDE

de procéder à la location du lot par une convention de gré à gré.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le contrat de bail correspondant.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20231019-084_10_2023-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception : 23/10/2023

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Etienne WOLF